

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n° 1</b>	<b>Intitulé : Développer les solutions innovantes en matière de mobilité</b>
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>Répondre aux besoins en services de la population locale et touristique</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Le vieillissement de la population, l'accroissement démographique (solde migratoire positif) et le phénomène des nouveaux arrivants indiquent des mutations que connaît la population du territoire.</p> <p>Le diagnostic réalisé indique que le territoire est maillé inégalement en matière de services à la population. Cette action vise donc à créer, développer et encourager de nouvelles formes de mobilités pour rendre accessible plus facilement l'information aux administrés et les services publics. De plus, cette action permet de répondre à des problématiques de déplacements quotidiens (domicile/travail, loisirs, bien-être, commerces...) de manière innovante et dans le cadre du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des services liés à l'accessibilité, la mobilité et les transports</li> <li>▪ Développer les solutions innovantes en matière de mobilité des personnes : coopération territoriale, mutualisations, expérimentation</li> <li>▪ Mailler le territoire en voies douces</li> <li>▪ Développer les modes doux de déplacements des populations</li> </ul>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<p>Impulser la création de solutions douces et innovantes dans la réponse aux besoins de mobilité et d'accès aux services dans une dynamique de développement durable.</p> <p>Développer d'autres solutions que le « tout-voiture » pour répondre aux besoins de mobilité et d'accès aux services.</p>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création et développement de plateformes intermodales de mobilité à destination du grand public ; exemple : ouverture de stop gare TER ; aménagement d'aires de covoiturage ; mise en place de navettes collectives...</li> <li>▪ Création de centrales de mobilité afin d'avoir des lieux d'information, physique et/ou virtuel, destinés à répondre à la demande des usagers sur l'offre de transports mis à leur disposition à l'échelle d'un territoire.</li> <li>▪ Création et développement de services innovants et/ou expérimentaux facilitant la mobilité des populations ; Exemple auto-partage, cyclo bus, etc. ...</li> <li>▪ Mise en place de services de location de véhicules non-polluant à destination du grand public et des touristes ; Exemple : véhicules électriques ou à assistance électrique...</li> <li>▪ création et développement de services de transport à la demande répondant aux besoins de la population, à destination du grand public, dont le maillage sera cohérent et équilibré à l'échelle d'un territoire.</li> <li>▪ Création, développement et réhabilitation d'itinéraires balisés de voies douces et/ou de Réseaux intercommunaux d'itinéraires de voies douces visant à encourager les déplacements à pied, à vélo, équestres, à véhicule non-motorisés (exemple : itinéraires vélo-route, itinéraires de déplacement doux...)</li> <li>▪ Création, développement et réhabilitation de parcours sport et santé tout public, à l'exclusion des boucles de petites randonnées.</li> <li>▪ Etudes et schémas préalables sur les différents usages des voies de circulation: engins agricoles, vélo-route...</li> </ul>
<b>Lignes de partage avec PDR et autres dispositifs UE dont ATI</b>	<p><b>Cette fiche action s'inscrit dans la thématique « Une Croissance Verte » :</b></p> <p>Développement des transports (y compris transports à la demande), des systèmes de mobilité (plateformes mobilité, réseau covoiturage...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PO FEDER FSE :</li> </ul> <p>PI 7c « élaborer et améliorer des systèmes de transports respectueux de l'environnement... »</p> <p>PI 4e « favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires... compris la mobilité urbaine multimodale » : transports collectifs et/ou durables ; pôle d'échanges multimodaux</p> <p>Le GAL veillera à demeurer complémentaire avec les autres dispositifs et n'accompagnera pas les opérations qui trouveront un accompagnement direct sur d'autres dispositifs mais se positionne de manière complémentaire pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire.</p>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs de projet public et/ou privé			
<b>Conditions d'éligibilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projets développés avec l'avis favorable des collectivités locales compétentes en matière d'aménagement du territoire et/ou de planification urbaine.</li> </ul>			
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses immatérielles : prestations externes, petits équipements et petits matériels liés à l'opération</li> <li>▪ Dépenses d'investissements à l'exclusion des dépenses liées à l'acquisition immobilière bâtie ou non.</li> <li>▪ Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements...</li> </ul> <p>Pour être éligible, toute dépense devra être conforme au décret d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens structurels et d'investissement.</p>			
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conforme à la stratégie territoriale LEADER</li> <li>▪ Conforme le cas échéant aux schémas d'aménagement et de développement territorial existants sur le lieu du projet (charte PNR, documents d'urbanisme...)</li> <li>▪ Maintien ou création d'emploi</li> <li>▪ Création d'une activité innovante à l'échelle de la zone d'action du projet</li> <li>▪ Dimension écologique et/ou énergétique du projet</li> <li>▪ Portée géographique du service rendu</li> <li>▪ Dimension partenariale dans la mise en œuvre de l'opération (mutualisation de services)</li> <li>▪ Utilisation des TIC</li> <li>▪ Dimension partenariale dans la recherche d'une harmonisation territoriale dans l'accès aux services</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
	Coût total	FEADER	COFIN. NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT PUBLIC
Total	680 000 €	375 000 €	124 000 €	181 000 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux maxima d'aides publiques : 80%</p> <p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%</p> <p>Pour les projets de Transports à la Demande le taux de FEADER sur le montant total de dépenses éligibles est de 50% maximum</p> <p>Plafond d'aides FEADER par projet : 50 000 €</p> <p>Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 services de Transport à la demande</li> <li>▪ 3 opérations favorisant l'intermodalité ou le développement de pôles ou plateformes intermodales ou de services innovants liés à la mobilité</li> <li>▪ 4 réseaux connectés et/ou intercommunaux de voies douces ou 150 kms de voies douces réalisées</li> <li>▪ 4 services de location de véhicules alternatifs</li> <li>▪ 4 études sur les différents usages</li> </ul>			
<b>Proposition d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de services créés</li> <li>▪ Fréquentation annuelle en nombre d'utilisateurs des pôles multimodaux</li> <li>▪ Fréquentation annuelle en nombre d'utilisateurs des services de transport à la demande</li> <li>▪ Nombre annuel de location/réservation de véhicules alternatifs</li> <li>▪ Nombre de parcours sport et santé aménagés ou créés</li> <li>▪ Kilométrage des itinéraires de voies douces</li> <li>▪ Bilan carbone du territoire</li> </ul>			
<b>Base réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li> </ul>			

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n° 2</b>	Intitulé : <b>Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité</b>
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>Répondre aux besoins en services de la population locale et touristique</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Le territoire du GAL est composé de plusieurs micro-bassins de vie en étroite interaction entre eux et s'organise dans un maillage territorial complexe; Les pôles de services sont concentrés sur Lézignan-Corbières, Narbonne, Carcassonne et Béziers/Colombiers tandis que le relief des corbières est marqué par un enclavement important avec des richesses patrimoniales sur l'ensemble du territoire qui suscitent de nombreuses inter relations; D'où un enjeu de complémentarité territoriale fort à développer autour des services à la population locale et touristique. Cet enjeu est d'autant plus fort que les caractéristiques démographiques du territoire sont marquées par un solde migratoire positif et un vieillissement de la population.</p> <p>Les objectifs recherchés ici sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien et développement des services en milieu rural;</li> <li>- Adaptation des services pour les populations dont les besoins sont les plus forts: santé, enfance-jeunesse, séniors</li> <li>- Maintien des populations sur les zones de relief plus enclavées qui ne profitent pas de la croissance démographique.</li> </ul> <p>Pour cela, il s'agira de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter l'accès à l'information et à l'offre de services par les TIC</li> <li>▪ Développer les usages numériques</li> <li>▪ Rééquilibrer l'offre de services dans les zones les moins dotées</li> <li>▪ Stabiliser l'offre de santé, rendre le territoire attractif pour les professions de santé</li> </ul>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<p>Expérimenter de nouveaux modèles d'organisation et de gestion pour assurer des services dans des lieux où l'offre est inexistante ou très insuffisante.</p> <p>Agir de manière coordonnée et partenariale pour une harmonisation des services à l'échelle du territoire</p>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création et Développement des outils numériques et des contenus d'informations locales pour la population et les touristes ; Exemples : Sites internet mutualisé, Visio-guichet, visio-conférence, billetterie, réservation, médiation...</li> <li>▪ Création et Développement de points multiservices et/ou multi partenariaux associant public, privé et/ou population locale visant une demande non satisfaite à proximité.</li> <li>▪ Création et Développement de services prioritairement mutualisés dans le domaine de la culture, l'emploi, la formation, l'enfance et la jeunesse pour en améliorer le maillage territorial.</li> <li>▪ Etudes concernant les besoins locaux en professions de santé</li> <li>▪ Opérations visant à l'implantation de services de santé</li> </ul>
<b>Lignes de partage avec PDR et autres dispositifs UE dont ATI</b>	<p><b>Cette fiche action s'inscrit dans la thématique Développement d'une économie et de Services de proximité :</b></p> <p>Maintien et implantation de services de proximité (hors maisons de santé &gt; à 30 000€)</p> <p>Services de proximité, points multiservices, relais de services publics, organismes de formation, services de proximité marchands ou non, services de petite enfance, services à la personne... et services de coopération médicale hors maisons de santé</p> <p>Elle correspond à la Priorité 6B du PDR « promouvoir le développement local dans les zones rurales »</p> <p>Elle correspond également à la stratégie régionale de soutien aux territoires ruraux fragiles : financement des opérations portées par des maîtrises d'ouvrage publiques en milieu rural s'adressant aux communes de moins de 3 000 habitants, n'appartenant pas à une communauté d'agglomération.</p>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

	<p>Elle s'intègre également de façon complémentaire au dispositif TerrARural : Aide au maintien, à la protection et au développement des activités économiques, agricoles et rurales ; Projets mobilisant une démarche collective et concertée avec les partenaires publics et privés du territoire.</p> <p>Elle devra également être complémentaire de la PI 2c du FEDER.</p> <p>Le GAL veillera à demeurer complémentaire avec le PDR FEADER et n'accompagnera pas les opérations qui trouveront un accompagnement direct sur le PDR Languedoc Roussillon mais se positionne de manière complémentaire pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire</p>			
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs de projet public et/ou privé			
<b>Conditions d'éligibilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une demande avérée non satisfaite à proximité: Argumentaire voir pré-étude nécessaire à joindre au dossier de demande de subvention</li> </ul>			
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses immatérielles : prestations externes, petits équipements et petits matériels liés à l'opération</li> <li>▪ Dépenses d'investissements à l'exclusion des dépenses liées à l'acquisition immobilière bâtie ou non.</li> <li>▪ Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements...</li> <li>▪ Pour être éligible, toute dépense devra être conforme au décret d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens structurels et d'investissement.</li> </ul>			
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conforme à la stratégie territoriale LEADER</li> <li>▪ Degré de mutualisation</li> <li>▪ Innovation dans la mixité des services proposés</li> <li>▪ Multi partenariat associant public privé et population locale</li> <li>▪ Innovation dans le mode de gestion</li> <li>▪ inscription dans un schéma régional, départemental ou intercommunal</li> <li>▪ Intégration de la problématique des personnes à mobilité réduite</li> <li>▪ Intérêt collectif</li> <li>▪ Création d'une activité innovante à l'échelle de la zone d'action du projet</li> <li>▪ Mise en place de services améliorant significativement le maillage territorial en termes d'accès</li> <li>▪ Dimension écologique et/ou énergétique du projet</li> <li>▪ Etendue/ Portée géographique du service rendu</li> <li>▪ Dimension partenariale dans la mise en œuvre de l'opération</li> <li>▪ Utilisation des TIC</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
	Coût total	FEADER	COFIN. NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT
Total	492 000 €	315 000 €	37 000 €	140 000 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux maxima d'aides publiques : 80%</p> <p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%</p> <p>Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 équipements numériques d'information locale</li> <li>▪ 3 point multiservices</li> <li>▪ 2 opérations de services mutualisés</li> <li>▪ 4 études</li> <li>▪ 2 opérations d'implantations de services liés à la santé</li> </ul>			
<b>Proposition d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions innovantes dans le mode de gestion</li> <li>▪ Nombre de services maintenus ou créés</li> <li>▪ Nombre d'emplois créés</li> </ul>			
<b>Base réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li> </ul>			

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n° 3</b>	<b>Intitulé : Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire</b>
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Le territoire du GAL de l'Est Audois est marqué par une activité viticole forte avec la présence d'une filière complète, un tissu économique diversifié avec un dynamisme de la création d'entreprise. Il est très bien desservi sur les zones de plaine et dispose d'un port de commerce, de ressources naturelles et on constate une installation de jeunes et d'investisseurs étrangers dans le cadre de projets de vie. Mais cela ne doit pas cacher l'absence de grands donneurs d'ordre avec un tissu de TPE peu employeur, des zones enclavées et un taux de chômage élevé. Cependant des mutations économiques s'opèrent dans le secteur de l'agriculture, de l'économie présentielle et touristique et de nouveaux marchés s'offrent aux entreprises (éco-rénovation, écoconstruction, éco-matériaux, e-commerce, l'export...) La vitalité démographique du territoire, la fréquentation touristique, le niveau de la viticulture, et les secteurs d'activités émergents ainsi que la desserte TGV et l'extension du port de Port Nouvelle sont autant d'opportunités pour développer les liens inter filières et inter secteur, lutter contre le déficit d'identité économique du territoire et le manque de mutualisation et de communication et avoir un effet levier sur le dynamisme de l'économie locale et la création d'emploi. Il s'agit donc ici de créer les conditions favorables à l'installation de nouvelles activités économiques valorisant les ressources locales et répondant à la demande de manière collective et mutualisée. Pour cela les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre aux enjeux de mutation du secteur de l'agriculture et du tertiaire (économie présentielle et touristique) afin de mettre en œuvre les conditions d'accueil des entreprises.</li> <li>▪ Améliorer et renforcer l'information, le suivi et l'accueil des porteurs de projets économiques</li> <li>▪ Créer et diffuser une image de marque du territoire du Gal en interne et en externe en lien avec les stratégies départementales et régionales existantes             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attirer des investisseurs en lien avec les atouts du territoire et garantissant un développement durable.</li> <li>▪ Créer des infrastructures et des organisations novatrices pour accueillir de nouvelles entreprises</li> </ul> </li> </ul>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<p>Construction d'une stratégie collective sur une ou plusieurs filières économiques innovantes s'appuyant sur les ressources locales, les atouts du territoire et sur le géographique au carrefour des grandes métropoles. Expérimenter des coopérations rurales-urbaines avec les territoires voisins, pôles de Narbonne et de Carcassonne voire Perpignan et Béziers pour soutenir les TPE locales, la création, le développement, la transmission d'entreprises.</p> <p>Créer du lien inter filière en veillant à son appropriation par les habitants du territoire.</p>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'outils mutualisés d'observation et de développement économique;</li> <li>▪ Etudes, identifications des filières économiques du futur les plus favorables au territoire, à titre d'exemple : Environnement (énergie renouvelable, économie du vent, écoconstruction, etc....), produits dérivés de ressources locales (cosmétique, produits alimentaires, dérivés vigne et vin, sel...), santé et bien-être, agritourisme, Economie Sociale et Solidaire...</li> <li>▪ Installation et développement d'entreprises dans ces mêmes filières</li> <li>▪ Promotion et valorisation des atouts du territoire par la création d'outils de marketing territorial pour attirer des investisseurs extérieurs et sensibiliser la société civile.</li> <li>▪ Mise en réseau de manifestations scientifiques, professionnelles, culturelles et sportives dans une logique de marketing territorial.</li> <li>▪ Promotion mutualisée des labels du territoire (ex : vignobles et découvertes...)</li> <li>▪ Définition d'un plan marketing territorial à destination des investisseurs potentiels</li> <li>▪ Création d'espaces de télétravail de par le positionnement géographique et/ou de plateforme e-commerce</li> </ul>
<b>Lignes de partage avec PDR et autres dispositifs UE dont ATI</b>	<p><b>Cette fiche action s'inscrit dans la thématique « Relocalisation de l'économie des territoires » :</b></p> <p>Pluriactivité, groupements d'employeurs, coopératives d'activité et d'emploi, mise en réseau de l'artisanat et des TPE, saisonnalité, mutualisation de compétences.</p>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

	Faciliter l'implantation et le développement d'entreprises en zone rurale notamment basé sur l'utilisation des ressources locales y compris pour les structures de l'ESS. Accompagner les projets de création d'entreprise en milieu rural afin d'assurer leur viabilité. Programme ESSOR de la stratégie régionale Complémentaire à la fiche régionale FEADER (P1A et P2A) PI 3a et 3d du PO FEDER FSE Le GAL veillera à demeurer complémentaire avec les autres dispositifs et n'accompagnera pas les opérations qui trouveront un accompagnement direct sur d'autres dispositifs mais se positionne de manière complémentaire pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire.			
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs de projet public et/ou privé			
<b>Conditions d'éligibilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour l'installation et le développement d'entreprises, l'éligibilité du projet est conditionnée par l'existence d'une demande avérée non satisfaite: pré-étude nécessaire</li> </ul>			
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Dépenses immatérielles : prestations externes, petits équipements et petits matériels liés à l'opération Dépenses d'Investissement à l'exclusion des dépenses d'acquisition immobilière bâtie ou non. Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements... Pour être éligible, toute dépense devra être conforme au décret d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens structurels et d'investissement.</p>			
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conforme à la stratégie du territoire</li> <li>▪ Conforme aux enjeux des schémas d'aménagement et de développement territorial existants sur le territoire (charte PNR, documents d'urbanisme...)</li> <li>▪ Démarches collectives visant à affirmer la notoriété du territoire vers les marchés prioritaires (minimum 3 EPCI concernées)</li> <li>▪ Degré de mutualisation intégré</li> <li>▪ Dimension partenariale inter filière et/ou intercommunautaire</li> <li>▪ Création d'une activité innovante à l'échelle de la zone d'action du projet</li> <li>▪ Etendue/ Portée géographique de l'action</li> <li>▪ Utilisation des TIC</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
	Coût total	FEADER	COFIN. NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT
Total	742 000 €	475 000 €	77 000 €	180 000 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux maxima d'aides publiques : 80% Taux de cofinancement du FEADER : 80% Montant de FEADER plafonné à 50 000 € maximum par projet. Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>2 outils mutualisés de développement économique 3 études de filières innovantes 3 installations d'entreprises 2 plateforme e-commerce et/ou espace de télétravail 4 actions de marketing territorial partenariales</p>			
<b>Proposition d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'outils de communication mutualisés</li> <li>▪ Nombre d'entreprises créées</li> <li>▪ Nombre d'emplois maintenus ou créés</li> </ul>			
<b>Base réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li> </ul>			

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>fiche action N° 4</b>	intitulé : <b>Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques</b>
<b>axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire</b>
<b>objectifs opérationnels</b>	<p>Pour répondre à l'enjeu d'un développement économique équilibré et créateur d'emploi, le territoire du GAL de l'Est Audois vise à renforcer son ancrage territorial en privilégiant l'économie résidentielle, la cohésion économique avec la création de liens entre les producteurs, les artisans, les consommateurs et les filières touristiques de l'arrière-pays et du littoral, l'emploi local le développement durable et l'itinérance douce.</p> <p>L'économie touristique pèse près de 10% du PIB du territoire du GAL de l'est Audois et fait donc de ce secteur un levier de croissance important. En effet le territoire est doté d'atouts indéniables : Richesse environnementale du territoire du Gal (PNR, zones Natura 2000, arrière-pays et littoral), atouts patrimoniaux importants (Canal du Midi, sites et abbayes du Pays Cathare, Romanité, Espaces Naturels), deux territoires labélisés par Atout France Vignobles et Découvertes (Grand Narbonne et Pays Touristique Corbières Minervois soit 3 EPCI sur 5 concernées)... Mais cette richesse mérite d'être mieux connue et mieux valorisée dans le cadre de séjours et de circuits d'itinérance favorisant le développement des interactions et des mobilités entre les sites et zones touristiques.</p> <p>En effet, les sites patrimoniaux ne sont pas toujours adaptés aux demandes des clientèles. On constate également une fréquentation de masse trop saisonnière sur le littoral, des offices de tourisme de qualité mais avec des services inégaux constituant un réseau à conforter et à renforcer, des potentiels d'Activités de Pleine Nature insuffisamment développés et mis en lien (glisse, activités de pleine nature) et enfin des clientèles de niche à conquérir, sur les segments de l'agritourisme, l'oénotourisme, l'avi-tourisme et des activités de pleine nature liées à l'itinérance et aux sports de glisse.</p> <p>Il s'agit donc ici de faire évoluer cette offre touristique riche vers une segmentation plus fine de la clientèle et des circuits d'itinérance c'est-à-dire d'exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers la création et la valorisation des itinérances et de pôles touristiques définis comme un ensemble d'offres à proximité organisées autour de thèmes forts et mettant en synergie ou en exergue des activités ou des produits identitaires du territoire et notamment : Espaces naturels (PNR), Produits du territoire, Patrimoines.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des parcours d'itinérance thématiques</li> <li>- Accroître la capacité d'accueil sur les produits manquants, sur les sites pôles...</li> <li>- Faire évoluer les sites touristiques avec l'évolution de la demande (expérience, technologie, authenticité, plaisir et ludisme...)</li> <li>- Faire émerger un réseau de pôles touristiques.</li> <li>- Promouvoir le territoire, augmenter les flux et la fréquentation en veillant à la préservation des espaces naturels et en visant des cibles clientèles, en segmentant sur des couples produits/marchés (séniors, familles, sportifs...) et en tirant la fréquentation sur les ailes de saison</li> <li>- Commercialiser de nouvelles offres et de nouveaux services touristiques</li> </ul>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimenter de nouvelles échelles de structuration, de promotion et d'organisation de la filière touristique, notamment agritouristiques et oénotouristiques, autour des patrimoines, du développement durable pour renforcer les flux touristiques littoral arrière/pays.</li> <li>▪ Innover dans les produits, prestations et process de promotion et de commercialisation.</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions liés à l'itinérance (études de faisabilité, jalonnement...)</li> <li>▪ Actions créatrices et structurantes de pôles touristiques (un pôle touristique est un ensemble combiné d'offres situées à proximité organisées autour de thèmes forts et mettant en synergie ou en exergue des activités et/ou des produits identitaires du territoire et notamment : Espaces naturels (PNR), Produits du territoire, Patrimoines)</li> <li>▪ Aménagement et Equipement des pôles touristiques tels que définis ci-dessus.</li> </ul>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérations collectives inter filières : avi-tourisme, œnotourisme et agritourisme... (exemple : évènement, promotion commune, marchés terroir, animation et organisation de l'offre, production de contenus...) à l'exclusion des sports mécaniques.</li> <li>▪ Création de services nouveaux et activités touristiques en lien avec l'itinérance et permettant de compléter une offre multi-activités.</li> <li>▪ Création d'hébergements de gîte d'étape ou de groupe d'une capacité minimale de 15 lits, correspondant à la mise en valeur des filières liées à l'itinérance, nécessairement en lien avec des circuits et itinéraires existants ou en cours de développement et s'inscrivant dans une démarche qualité environnementale et responsable reconnue: HQE-BBC et/ou Ecogite et/ou Panda.</li> <li>▪ Opérations d'adaptation des services, des équipements et des outils d'information favorisant la diffusion des flux de clientèles et d'informations à l'échelle du Gal, et répondant aux besoins des touristes en des lieux stratégiques (circuits et/ou pôles touristiques tels que définis ci-dessus).</li> <li>▪ Création, développement et promotion des circuits valorisant les patrimoines et l'itinérance entre différents pôles touristiques (parcours thématiques, équipement d'interprétation et d'observation, signalétique et jalonnement, grands itinéraires de circulation douce : GR, GRP, VTT, grande traversée...à l'exclusion de la Petite Randonnée)</li> <li>▪ Création d'outils permettant des mutualisations, voire un pilotage de l'action touristique à l'échelle du territoire.</li> <li>▪ Etudes liées à la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti en lien avec la création d'un itinéraire</li> </ul>
<p><b>lignes de partage avec PDR et autres dispositifs UE dont ATI</b></p>	<p><b>Cette fiche action s'inscrit dans la thématique « Attractivité et vitalité des territoires » :</b>          Développement et structuration du secteur touristique, préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel          Développement et structuration du secteur agritouristique          Développement de la culture en zone rurale          PDR FEADER (6, 4,1 et 7,5) Agritourisme projets individuels de structuration d'un produit agritouristique et; projets collectifs d'aménagement publics et promotion de destination agritouristiques, équipement, promotion, commercialisation de produits touristiques liés à l'agritourisme, mettant en avant les patrimoines culturels et naturels.          PO FEDER PI 6c préservation, valorisation et développement des sites culturels et naturels régionaux reconnus comme produits touristiques et de loisirs et politique grands sites et acte 2 du Pays Cathare.          PO FEAMP art 30,48 DLAL accompagnement des activités touristiques autour de la pêche et de l'aquaculture.          Le GAL veillera à demeurer complémentaire avec le PDR FEADER et n'accompagnera pas les opérations qui trouveront un accompagnement direct sur le PDR Languedoc Roussillon mais se positionne de manière complémentaire pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire ; Notamment les actions collectives et individuelles qui ne seraient pas éligibles au PDR pourront être accompagnées dans le cadre de la présente fiche action LEADER.</p>
<p><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Tous porteurs de projet public et/ou privé</p>
<p><b>conditions d'éligibilités des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les projets de création d'offres touristiques : Existence d'une demande avérée non satisfaite à proximité: pré-étude nécessaire à joindre au dossier de demande de subvention</li> <li>▪ Sont exclus de l'éligibilité à cette fiche action les projets liés aux sports mécaniques</li> </ul>
<p><b>dépenses éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses immatérielles : prestations externes, petits équipements et petits matériels liés à l'opération</li> <li>▪ Dépenses d'investissements à l'exclusion des dépenses liées à l'acquisition immobilière bâtie ou non et à l'exclusion des dépenses liées aux travaux de voiries et réseaux</li> <li>▪ Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements...              Pour être éligible, toute dépense devra être conforme au décret d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens structurels et d'investissement.</li> </ul>
<p><b>critères de sélection des projets</b></p>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme à la stratégie territoriale LEADER</li> </ul>



**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme aux schémas d'aménagement et de développement territorial existants sur le lieu du projet (charte PNR, SCOT, documents d'urbanisme...</li> <li>• Conforme aux enjeux des schémas Touristiques Existants (SLOT, Départemental, Régionaux, charte PNR,...)</li> <li>• Création d'une activité innovante à l'échelle de la zone d'action du projet</li> <li>• Priorité donnée aux projets multi produits</li> <li>• Dimension écologique et/ou énergétique du projet</li> <li>• Pertinence par rapport à l'itinéraire touristique</li> <li>• Priorité donnée aux projets à l'échelle du territoire du Gal et /ou permettant une mise en réseau à l'échelle du Gal</li> <li>• Priorité donnée aux projets intercommunautaires d'intérêt collectif</li> <li>• Pour projets d'hébergements, priorité donnée à ceux proposant de la nuitée et du week-end</li> <li>• Privilégier les projets combinant l'initiative privée et/ou publique.</li> <li>• Degré d'intégration des démarches et labels de qualité</li> <li>• Utilisation des TIC et des moyens innovants</li> <li>• Dimension partenariale du projet</li> <li>• Degré de maintien ou de création d'emploi</li> </ul>
--	--

Plan de financement				
	cout total	FEADER	COFIN.NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT
<b>Total</b>	1.895.000 €	923.000 €	322 000 €	650 000 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%                      Taux maxima d'aides publiques : 80%                      Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p> <p><u>Plafond d'aide FEADER par nature de dépenses :</u>  <u>Etudes de faisabilité :</u>                      Plafond d'aide FEADER par projet : 10 400 €  <u>Investissement sur Pôles Touristiques</u>                      Plafond d'aide FEADER par projet : 65.000 €  <u>Plan de communication et promotion</u>                      Plafond d'aide FEADER par projet : 26 000 €  <u>Hébergements</u>                      Plafond d'aide FEADER par projet : 80 000 €  <u>Scénographie et production de contenus</u>                      Plafond d'aide FEADER par projet : 65 000 €  <u>TIC – Billetterie -</u>                      Plafond d'aide FEADER par projet : 40 000 €</p>			
<b>Indicateurs de réalisations</b>	5 études de faisabilité 2 pôles touristiques 400 Km d'itinérance créée (pédestre et vélo) 3 scénographies, équipement numérique 80 lits touristiques créés 8 activités nouvelles créées 1 système commun de billetterie, observation, ...			
<b>Propositions d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquentation annuelle par site touristique</li> <li>- Nombre d'emplois créés,</li> <li>- Nombre d'activités créées</li> <li>- Nombre de km d'itinérance créés</li> </ul>			
<b>base règlementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li> </ul>			

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n° 5</b>	<b>Intitulé : Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables</b>
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>AXE 3: Mieux exploiter et valoriser les ressources locales</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>La croissance démographique forte du territoire est synonyme d'un marché de consommateurs en croissance et doit permettre d'accentuer l'écoulement des productions locales en circuits courts et de poursuivre la diversification agricole. L'augmentation des besoins des populations âgées, des familles et des touristes sont des opportunités pour développer des offres en lien avec le tissu économique et associatif local.</p> <p>Le maintien des activités notamment de proximité sur les territoires enclavés est un enjeu pour les populations et l'attractivité de ces territoires.</p> <p>Ainsi pour favoriser l'ancrage d'une dynamique économique équilibrée, partagée, profitant des atouts du rural et de l'urbain du territoire, font de l'innovation, la coopération et la mutualisation intra et inter filières des leviers certains.</p> <p>Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les logiques de coopération inter-filières (paniers de biens et services, e-commerce, œnotourisme...)</li> <li>▪ Accompagner la structuration de filières de productions locales en priorisant les circuits courts (en amont et en aval de la production ou de la fabrication) ainsi que la qualité des produits</li> <li>▪ Accompagner et valoriser la commercialisation en circuits-courts hors secteur agricole</li> </ul>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<p>Permettre le développement et le maintien d'activités non dé-localisables.</p> <p>Tester des coopérations inter et intra filières et des modes de gestion innovants pour la création de nouvelles organisations de commercialisation.</p>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes et réalisation de plateformes logistiques de commercialisation ou d'approvisionnement local (e-commerce, circuits courts)</li> <li>▪ Etudes et Création d'espaces test agricoles et autres activités économiques locales ancrées sur le territoire</li> <li>▪ Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tout secteur d'activités économiques</li> <li>▪ Etudes, structuration et développement de filières locales favorisant des intrants issus du périmètre du GAL dans les processus de fabrication</li> <li>▪ Etudes liées à la création d'une cuisine centrale favorisant l'approvisionnement local</li> <li>▪ Participation au maintien d'activités artisanales: Inventaire des retraitables, formation et accompagnement à l'installation d'artisans multi-activités</li> </ul>
<b>Lignes de partage avec PDR et autres dispositifs UE dont ATI</b>	<p><b>Cette fiche action s'inscrit dans la thématique Relocalisation de l'Economie dans les territoires :</b></p> <p>Appui à la reprise et à la création d'entreprises</p> <p>FEDER : PI 3a</p> <p>Le GAL veillera à demeurer complémentaire avec les autres dispositifs et n'accompagnera pas les opérations qui trouveront un accompagnement direct sur d'autres dispositifs mais se positionne de manière complémentaire pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs de projet public et/ou privé
<b>Conditions d'éligibilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projets inscrits dans une démarche favorisant les circuits courts d'approvisionnements et de commercialisation</li> </ul>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Dépenses immatérielles : prestations externes et petits équipements et petits matériels liés à l'opération</p> <p>Dépenses d'Investissement à l'exclusion des dépenses d'acquisition immobilière bâti ou non.</p> <p>Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements...</p>													
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscrit dans un Système Productif Local utilisant les ressources et produits issus du périmètre du GAL.</li> <li>▪ Inscrit dans une démarche qualité reconnue</li> <li>▪ Innovation dans leur mode de gestion</li> <li>▪ Intérêt collectif</li> <li>▪ Maintien ou création d'emploi</li> <li>▪ Création d'une activité nouvelle à l'échelle de la zone d'action du projet</li> <li>▪ Dimension écologique et/ou énergétique du projet</li> <li>▪ Dimension partenariale dans la mise en œuvre de l'opération</li> <li>▪ Utilisation des TIC</li> <li>▪ Conforme à la stratégie territoriale LEADER</li> <li>▪ Conforme le cas échéant aux schémas d'aménagement et de développement territorial existants sur le lieu du projet (charte PNR, SCOT, documents d'urbanisme...)</li> </ul>													
<b>Plan de financement</b>														
	Coût total	FEADER	COFIN. NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT										
Total	450 000 €	345 000 €	70 000 €	35 000 €										
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux maxima d'aides publiques : 100 %</p> <p>Taux de cofinancement du FEADER : 80 %</p> <p>Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p>													
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<table border="0"> <tr> <td>Plateformes logistiques</td> <td align="right">2</td> </tr> <tr> <td>Espaces test</td> <td align="right">2</td> </tr> <tr> <td>Promotion commercialisation CC</td> <td align="right">4</td> </tr> <tr> <td>Filières</td> <td align="right">3</td> </tr> <tr> <td>Multi artisanats / Reprise</td> <td align="right">2</td> </tr> </table>				Plateformes logistiques	2	Espaces test	2	Promotion commercialisation CC	4	Filières	3	Multi artisanats / Reprise	2
Plateformes logistiques	2													
Espaces test	2													
Promotion commercialisation CC	4													
Filières	3													
Multi artisanats / Reprise	2													
<b>Proposition d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions innovantes dans le mode de gestion</li> <li>▪ Nombre d'activités artisanales maintenus ou créés</li> <li>▪ Nombre d'emplois créés</li> </ul>													
<b>Base réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li> </ul>													

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n° 6</b>	<b>Intitulé : Un territoire à énergie positive qui développe une économie circulaire</b>
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>AXE 3 Mieux exploiter et valoriser les ressources locales</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>La disposition géographique du territoire du GAL le dote de ressources d'ensoleillement et de vent optimum pour permettre le développement des énergies solaires et éoliennes. Il dispose d'un parc solaire et éolien important qui constitue un atout à mieux développer valoriser et promouvoir.</p> <p>Les 5 EPCI du GAL se tournent de façon unanimes vers une sérieuse prise en compte du développement durable dans leur politique de développement, qu'il s'agisse du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques, de la gestion durable des ressources naturelles, d'une consommation durable des ressources (notamment l'eau, l'air, la terre) et matières produites :</p> <p>La CC La Domitienne a lancé une démarche de valorisation des énergies renouvelables au travers d'un Schéma de Développement des Energies Renouvelables, en identifiant des zones de développement éolien et photovoltaïque, l'objectif étant de privilégier les installations photovoltaïques sur des sites à réhabiliter et l'éolien sur des périmètres bien définis.</p> <p>La CA du Grand Narbonne a élaboré en 2013 avec le Parc Naturel de la Narbonnaise son Plan Climat Energie Territorial.</p> <p>Le 9 février 2015, le département de l'Aude et la CA du Grand Narbonne ont été sélectionnés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans le cadre de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».</p> <p>Dans le cadre de sa candidature à un Plan Climat Territorial en 2009, le Pays Corbières Minervois évaluait une forte consommation énergétique dans les bâtiments communaux, et dans une moindre mesure de l'éclairage public et des centres techniques (stations de relevage, de pompage...). Les émissions de CO2 pourraient doubler à l'horizon 2050 sans aucune action entreprise d'ici là. Un certain nombre d'actions ont été menées depuis (sensibilisation, actions pour le développement des énergies renouvelables, accompagnement des communes...).</p> <p>Cet engagement pour la réduction de l'impact environnemental s'appuie sur une stratégie qui se veut intégratrice, construite autour des questions de logement et de transport. Le territoire s'engage pour le développement de circuits courts de distribution, de l'irrigation raisonnée et des filières liées aux énergies renouvelables (petit éolien, culture de la biomasse).</p> <p>Le territoire du GAL Est Audois a l'ambition de mieux exploiter et valoriser ses ressources locales, en développant notamment l'économie circulaire afin de devenir un territoire à énergie positive. Toutefois, fort de ses atouts en matière d'énergies renouvelables, des efforts sont à faire pour mieux développer des domaines qui restent en creux comme les filières innovantes (agro-matériaux) et la formation à l'éco-rénovation. Des réflexions sont menées pour transformer l'économie du territoire afin qu'elle produise moins de déchets et surtout des déchets utiles et utilisés.</p> <p>L'objectif est donc ici de développer des actions innovantes, partenariales et participatives afin de développer des emplois qualifiés dans des filières jusqu'ici peu valorisées sur le territoire.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller les collectivités en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables</li> <li>- Eco-rénover l'habitat</li> <li>- Développer l'usage des agro-matériaux</li> <li>- Développer une économie circulaire</li> </ul>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimenter de nouvelles filières et/ou les développer de manière innovante.</li> <li>▪ Agir de manière coordonnée et partenariale pour mutualiser les actions de manière intercommunautaire puis à l'échelle du territoire.</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre d'une offre mutualisée en matière d'économies d'énergies et d'eau, à destination des collectivités et/ou des particuliers (hors dispositifs existants)</li> <li>▪ Opérations de développement des Energies Renouvelables avec une méthodologie participative, en impliquant la société civile</li> <li>▪ Opérations de formation en éco-rénovation</li> <li>▪ Opérations liées à l'émergence de filières d'agro ou de biomatériaux et formation/sensibilisation à leur utilisation</li> <li>▪ Actions innovantes sur la gestion des déchets ménagers et industriels (hors dispositifs existants)</li> </ul>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Lignes de partage avec PDR et autres dispositifs UE dont ATI</b>	<p><b>Cette fiche action s'inscrit dans la thématique « Croissance verte » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager une économie de la performance énergétique pour contribuer à la transition écologique en créant des emplois locaux et de la richesse sur les territoires (rénovation énergétique, écoconstruction, énergie renouvelables coopérative et solidaire...)</li> <li>- Développement de l'économie circulaire pour la préservation des ressources et assurer des retombées économiques sur le territoire.</li> </ul> <p>Pas de croisements avec le FEDER qui n'évoque le bois énergie dans le document lignes de partage.</p> <p>Avec ATI et FEDER en général, la présente Fiche Action vise à faire émerger des dispositifs innovants, sans aller sur de l'investissement lourd, qui sera ensuite fléché sur les ATI, PO régionaux ou autres programmes existants (Ademe).</p> <p>Le GAL ne financera pas les opérations qui trouveront un soutien financier suffisant sur d'autres dispositifs d'état ou régionaux. Il se positionnera de manière complémentaire pour un effet levier optimal des fonds LEADER sur le territoire.</p>			
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs de projet public et/ou privé			
<b>Conditions d'éligibilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuant à une économie décarbonée</li> </ul>			
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses immatérielles : prestations externes, petits équipements et petits matériels liés à l'opération</li> <li>▪ Dépenses d'investissements à l'exclusion des dépenses liées à l'acquisition immobilière bâtie ou non.</li> <li>▪ Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements...</li> </ul> <p>Pour être éligible, toute dépense devra être conforme au décret d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens structurels et d'investissement.</p>			
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implication collective des professionnels</li> <li>▪ Économies d'énergies ou d'eau réalisées</li> <li>▪ Réduction ou valorisation de déchets et/ ou de matériaux locaux</li> <li>▪ Priorité donnée aux projets mutualisés</li> <li>▪ Priorité aux projets multi partenariaux associant public privé et population locale</li> <li>▪ Priorité donnée aux projets d'intérêt collectif et répondant à la stratégie du territoire</li> <li>▪ Création d'une activité innovante à l'échelle de la zone d'action du projet</li> <li>▪ Amélioration du maillage territorial</li> <li>▪ Etendue/ Portée géographique du projet</li> <li>▪ Dimension partenariale dans la mise en œuvre de l'opération</li> <li>▪ Création d'emploi</li> <li>▪ Conforme à la stratégie territoriale LEADER</li> <li>▪ Conforme le cas échéant aux schémas d'aménagement et de développement territorial existants sur le lieu du projet (charte PNR, SCOT, documents d'urbanisme...)</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
	Coût total	FEADER	COFIN. NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT
Total	700 000 €	280 000 €	210 000 €	210 000 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux maxima d'aides publiques : 80%</p> <p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%</p> <p>Taux de FEADER sur le montant total de dépenses éligibles: 50 % maximum</p> <p>Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 projets sur offre mutualisée</li> <li>▪ 3 sur méthodologie participative pour les Energies Renouvelables</li> <li>▪ 6 projets de formation</li> <li>▪ 6 sur filière agro matériaux</li> </ul>			

## PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 4 sur la gestion des déchets</li></ul>
<b>Proposition d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nombre d'actions innovantes dans le mode de gestion</li><li>▪ Nombre de services maintenus ou créés</li><li>▪ Nombre d'emplois créés dont nombre d'emplois qualifiés</li><li>▪ Tonnes de CO2 évitées</li><li>▪ MW produits en Energie Renouvelable</li><li>▪ Couverture des besoins locaux</li><li>▪ Pénétration des agro-matériaux locaux dans le marché local de la construction ou rénovation</li><li>▪ Valorisation des déchets verts (tonnages et type de valorisation)</li></ul>
<b>Base réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li><li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li><li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li></ul>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n°7</b>	<b>Intitulé : Coopération</b>
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche-action</b>	<b>AXE 4 Coopération</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>La coopération est un des fondamentaux de la démarche LEADER dans laquelle le territoire du GAL s'inscrit pleinement. La coopération permet l'enrichissement d'un projet, car elle met en perspective les savoir-faire des uns et des autres et fait tirer profit de l'expérience acquise ailleurs. Elle permet de réaliser son projet avec plus d'ambitions, la réalisation commune permettant des économies d'échelle, plus d'envergure et accroît la légitimité du projet de territoire par des actions partagées inter territorialement et internationalement.</p> <p>Les objectifs sont donc de conforter notre programme d'action et de coopérer activement dès le début du programme pour maintenir et développer les dynamiques interterritoriales déjà engagées et également rechercher de nouvelles coopérations notamment sur les services, l'itinérance douce, la valorisation des ressources locales et la transition énergétique avec des partenaires internationaux.</p> <p><u>Poursuivre les partenariats engagés en 2007-2013:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Canal du Midi</b> : Fort de ses premières expériences réussies de coopération interterritoriale menées dans la précédente programmation, le territoire du GAL souhaite poursuivre les dynamiques enclenchées, les partenariats mobilisés et les actions engagées autour du canal du midi avec le futur GAL du Pays Carcassonnais (dans notre périmètre précédemment) le GAL Lauragais et le GAL du Pays Haut Languedoc et Vignobles. L'intégration de la Communauté de Communes La Domitienne dans notre nouveau périmètre sera ici un atout supplémentaire de réussite ; Il s'agira donc de consolider les partenariats en cours sur la thématique « Canal du Midi » pour mettre en œuvre un véritable programme de développement sur les 5 ans à venir</li> <li>2- <b>Pays de Balagne</b> : Les échanges de 2013 et 2014 ont montré l'intérêt d'échanger pour nos territoires autour des thématiques de la valorisation événementielle des ressources locales mais également l'itinérance douce et le patrimoine.</li> </ol> <p><u>Initier et développer de nouveaux partenariats pour 2014-2020 :</u> Convaincu de l'intérêt de la coopération pour tout ce que cela peut représenter en termes de partage d'expériences et donc d'enrichissement mutuel, le territoire du GAL souhaite également s'investir dans plusieurs projets de <b>coopération</b> en vue de renforcer les actions de notre stratégie 2014-2020.</p> <p>Développer de nouveaux partenariats et programmes d'actions sur les thématiques retenues par le GAL, en coopération avec les territoires voisins concernés par ces nouvelles thématiques. (Ex : <b>Pyrénées Orientales</b> : La création en cours du PNR par l'association de préfiguration sur Corbières Fenouillèdes pourrait faire naître des pistes de coopération avec l'Agly et les Pyrénées Orientales)</p> <p>Développer de nouveaux partenariats et programmes d'actions sur les thématiques retenues par le GAL, en coopération transnationales. (ex : <b>Géronne</b> : Rencontre avec le Pays Touristique Corbières Minervois lors de l'AG de la Fédération Française de cyclotourisme. Ce rapprochement se ferait autour de la conception d'itinérance cyclo.)</p>
<b>Plus-value fiche action Leader</b>	<p>Développement de la pratique d'échanges d'idées, d'expériences et de transferts de compétences entre territoires en vue d'améliorer les pratiques locales actuelles et de les rendre plus innovantes</p> <p>Développement de la réalisation d'actions communes entre territoires</p> <p>Développement et/ou renforcement des réseaux entre territoires</p> <p>Développement des prises de décisions collectives</p>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coopération interterritoriale autour du Canal du Midi             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un programme de gestion des déchets importé du Canal du Nivernais</li> <li>- Réaliser l'aménagement concerté des haltes de repos</li> <li>- Travailler l'accessibilité avec le label « Destination pour tous »</li> <li>- Réaliser des outils de promotion (carnets du canal, carte touristique, application mobile...)</li> <li>- Organiser des événements</li> </ul> </li> </ul>

**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhérer au réseau mondial des canaux et voies d'eau pour construire des partenariats et actions de coopération à l'échelon transnational sur cette thématique</li> <li>▪ Participation aux bourses coopération organisés par le réseau rural</li> <li>▪ Opérations de mise en valeur touristique et patrimoniale du Canal du Midi (Aménagement concerté sur le canal du Midi : aménagement de la voie verte, programme de sensibilisation et de gestion des déchets, signalétiques harmonisées, ... / Animations festives et culturelles, création d'évènements / Développement d'outils de promotion privilégiant les partenariats Public/Privé)/ Interconnexion des sentiers de randonnées</li> <li>▪ Développement de circuits touristiques et culturels thématiques</li> <li>▪ Appui à l'approvisionnement du territoire et des territoires voisins en produits locaux</li> <li>▪ Toutes actions s'inscrivant dans le champ des priorités ciblées du programme 2014/2020 ;</li> </ul> <p>Exemple : structuration d'une communication autour de l'offre d'itinérance et des sites majeurs, activités de pleine nature, marketing territorial, économie circulaire, mobilité, services...</p>				
<b>Bénéficiaires</b>	Groupe d'Action Locale, Association Minervois Corbières Méditerranée, Collectivités locales et leur groupement : CG, EPCI, PETR, Prestataires, associations et organismes publics ou privés inscrits dans une action de coopération				
<b>Conditions d'éligibilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation commune avec un territoire organisé</li> <li>▪ Conforme à la stratégie territoriale LEADER</li> </ul>				
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépenses immatérielles : prestations externes, petits équipements et petits matériels liés à l'opération</li> <li>▪ Dépenses d'investissements à l'exclusion des dépenses liées à l'acquisition immobilière bâtie ou non.</li> <li>▪ Prestations internes : salaires et charges de personnel directement en charge de l'action, déplacements...</li> </ul> <p>Pour être éligible, toute dépense devra être conforme au décret d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens structurels et d'investissement.</p>				
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les critères de sélection seront hiérarchisés par le comité de programmation par ordre d'importance. Une note sera associée à chaque critère permettant à chaque projet d'être qualifié et sélectionné ou rejeté par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caractère structurant des projets</li> <li>▪ Aménagement favorisant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap</li> <li>▪ Caractère durable des aménagements et des activités proposés</li> </ul>				
<b>Plan de financement</b>					
	COÛT TOTAL	FEADER	COFINANCEMENT NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES	AUTOFINANCEMENT PUBLIC
Total	375 000 €	300 000 €	32 500 €		32 500 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>	<p>Taux maxima d'aides publiques : 100%</p> <p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%</p> <p>Les maîtres d'ouvrages publics autres que des collectivités territoriales doivent obtenir un financement public externe pour obtenir un financement LEADER.</p>				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>6 opérations de coopération réalisées</p> <p>8 GAL ou territoires organisés engagés dans un projet de coopération</p>				
<b>Proposition d'indicateurs de résultat et/ou d'impact</b>	A préciser lors de la mise en œuvre des actions de coopération...				
<b>Base réglementaire</b>	<p>Règlement commun UE N° 1303/2013 du 17/12/2013</p> <p>Règlement FEADER UE N° 1305/2013 du 17/12/2013</p> <p>Décret sur l'éligibilité de dépenses à paraître</p>				



**PROGRAMME LEADER 2014-2020 PLAN DE DEVELOPPEMENT GAL de l'EST AUDOIS**

**Stratégie :** Agir sur les leviers de croissance de l'économie rurale locale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire

<b>Fiche action n° 8</b>	<b>Intitulé : Animation et Fonctionnement du GAL</b>			
<b>Axe de la stratégie de développement auquel est rattachée la fiche action</b>	<b>AXE 5 Mettre en œuvre la Stratégie Spécifique LEADER de l'Association Minervois Corbières Méditerranée</b>			
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Le GAL de l'Est Audois est constitué de 5 EPCI associée au sein de l'Association Minervois Corbières Méditerranée dont l'objet est notamment la mise en œuvre du dispositif LEADER 2014-2020.</p> <p>La mise en œuvre du programme s'appuiera sur une cellule d'animation dédiée constituée de 3 personnes. La pérennité de l'équipe sur l'ensemble du programme et sa transition avec le précédent sera recherchée par le maintien de l'équipe du précédent programme.</p> <p>Les 5 EPCI se sont engagées à désigner des relais techniques référents dans chacune d'elles et à mettre à disposition de l'équipe du GAL un bureau avec ligne téléphonique et accès internet.</p> <p>Il s'agit donc ici d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales par le GAL en se donnant les moyens d'Ingénierie, d'animation et de fonctionnement nécessaire pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ingénierie du développement rural</li> <li>- l'animation générale du programme</li> <li>- la conception et la réalisation du plan de communication interne et externe du programme</li> <li>- l'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet</li> <li>- la préparation et le suivi de la programmation par le GAL,</li> <li>- l'évaluation du programme</li> <li>- la participation aux réseaux de développement rural, aux niveaux régional, national et communautaire,</li> <li>- la gestion administrative et financière</li> </ul>			
<b>Bénéficiaires</b>	Structure porteuse du GAL de l'Est-Audois : Association Minervois Corbières Méditerranée			
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coûts liés à la gestion de la mise en oeuvre de la stratégie qui comprennent les coûts d'exploitation, les frais de personnels, coûts de formation, les coûts liés à la communication, les coûts financiers ainsi que les coûts liés au suivi et à l'évaluation de la stratégie mentionnés à l'art. 34(3)(g) du Règlement Commun 1303/2013</li> <li>▪ Coûts d'animation de la stratégie du GAL afin de faciliter les échanges entre les partenaires, fournir l'information et apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels dans le développement des opérations et la préparation des candidatures</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
	Coût total	FEADER	COFIN. NATIONAL (enveloppe globale)	DEPENSES PRIVEES OU AUTOFINANCEMENT
Total	960 000 €	768 000 €	96 000 €	96 000 €
<b>Modalités spécifiques de financements</b>			<p>Taux maxima d'aides publiques : 100%</p> <p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%</p>	
<b>Base réglementaire</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement commun (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Règlement FEADER (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013</li> <li>▪ Décret d'éligibilité des dépenses à paraître</li> </ul>	